

t.311 Haute-Volta - HRO/ss

Berne, le 8 janvier 1979

✓ t.712-5(2)

Speaking Note

Voyage en Afrique du Chef du département
Haute-Volta: Coopération au développement

1. La conception de la Suisse en matière de coopération au développement

Motifs

Les problèmes de la coopération au développement préoccupent toute la communauté internationale. Comme vous le savez, celle-ci entreprend actuellement la préparation de la prochaine décennie du développement. La Suisse entend s'associer à cet effort, ceci pour deux raisons: d'une part, la solidarité est l'un des principes fondamentaux de sa politique extérieure, solidarité envers tous les pays mais, particulièrement en faveur des plus défavorisés; d'autre part, mon pays sait, autant ou plus que tout autre en raison de sa faible dimension géographique et de son intégration très poussée dans l'économie mondiale, que dans la situation d'interdépendance qui est celle du monde moderne, la coopération est une nécessité, à vrai dire une condition de sa prospérité, voire une question de survie pour tous.

Objectifs de la Loi

Conscient de cette situation, notre Parlement a donné une base légale à ce volet de notre politique étrangère qu'est la coopération au développement en votant récemment - le 19 mars 1976 - une "Loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales". Selon cette Loi, l'objectif prin-

principal de notre coopération doit consister à mettre les pays en voie de développement en mesure "d'assurer leur développement par leurs propres forces". En d'autres termes, coopérer signifie que nous cherchons à promouvoir le développement du pays partenaire et, ainsi, à renforcer son autonomie. C'est pourquoi par exemple nous attribuons une grande importance aux projets de formation y compris et surtout de la formation des nationaux appelés à remplacer aussi rapidement que possible les coopérants suisses.

Coopération multilatérale

Comme je l'ai dit, les questions de développement sont de plus en plus l'affaire de toute la communauté internationale. C'est pourquoi une bonne partie de la coopération suisse (environ 40 % en 1977 si on l'exprime en termes financiers) se réalise par l'intermédiaire des institutions internationales, en particulier par les institutions spécialisées des Nations Unies.

A l'échelle du globe, nous attachons du prix à la continuation du dialogue entre pays en développement et pays industrialisés. Car, nous sommes convaincus que, même dans le domaine difficile des structures économiques internationales, les améliorations requises peuvent être réalisées par le dialogue et par la négociation. De notre côté, nous aurions souhaité que les progrès soient plus rapides dans ce domaine. Mais, eu égard à la diversité des pays et des intérêts en jeu ainsi qu'à la complexité des problèmes, peut-être ne faut-il pas s'étonner que les progrès ne puissent être que lents et graduels.

2. La Coopération au développement

a) Avec l'Afrique

En ce qui concerne l'Afrique, une large partie de notre coopération emprunte la voie des institutions régionales que les pays

- 3 -

africains se sont donnés à eux-mêmes, et dont ils assument la responsabilité. Je pense à la Banque Africaine de Développement et, notamment, à son Fonds de Développement (FAD), auquel la Suisse contribue activement (prestations financières frs. 132 mio; la Suisse est membre de son Conseil d'Administration).

S'agissant de la coopération suisse bilatérale - essentiellement assistance technique et aide financière - de pays à pays, l'Afrique occupe également une place importante: 38 % de notre coopération bilatérale totale en 1977, 53 % de notre coopération technique bilatérale dans la même année. A l'intérieur de l'Afrique nous commençons à consacrer une attention particulière aux pays sahéliens, ceci surtout depuis la fondation du Club du Sahel (1976) auquel la Suisse participe activement.

b) Avec la Haute-Volta

Cette coopération était quasi inexistante il y a quelques années encore. Depuis, elle s'est cependant rapidement développée. Preuve en sont les quelques 12 projets qui figurent dans le programme de coopération 1977 - 1981, programme sur lequel nos deux pays se sont mis d'accord en décembre de l'année passée. Preuve en est également l'Accord de coopération technique entre la Confédération Suisse et la République de Haute-Volta signé à Ouagadougou le 22 septembre 1978.

Conformément au programme que je viens de mentionner, la Suisse a d'ailleurs libéré, dans le courant de l'année 1978, les fonds nécessaires pour 3 projets (reboisement villageois, fonds de développement communautaire, développement rural intégré à Diapaga).

Vous me permettez de mentionner également la coopération qui s'est instaurée l'année dernière dans le domaine des transports de produits vivriers vers les régions sinistrées de votre pays. Je crois savoir que cette action du Corps suisse

de secours en cas de catastrophe a été d'une certaine utilité. Un accord destiné à régler les conditions d'intervention de ce corps est d'ailleurs également prêt à la signature.

Par ailleurs, la Suisse a eu l'occasion d'apporter sa contribution à certaines institutions comme le CILSS, le CESA0 (Centre d'études économiques et sociales de l'Afrique Occidentale) et l'IPD-Sahel (Institut Panafricain pour le développement, unité régionale pour le Sahel) qui ont leur siège en Haute-Volta, mais dont le rayonnement dépasse les frontières de votre pays.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, une part importante de la coopération suisse s'effectue par l'intermédiaire d'institutions internationales ou régionales. A ce sujet, et à part le FAD, je peux mentionner la BOAD (Banque Ouest Africaine de Développement, dont la Haute-Volta est membre) à laquelle la Suisse vient d'attribuer une assistance financière de frs. 10 mio à des conditions très favorables. Je crois savoir que votre pays pourra bénéficier d'une part non négligeable de ce montant.

Quel sera l'avenir de la coopération entre nos deux pays? De notre côté nous sommes prêts à continuer à appuyer vos efforts pour l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et pour la préservation de l'équilibre écologique. En ce qui concerne l'ensemble du programme fixé en 1977, il serait à notre avis utile d'en faire une évaluation commune approfondie vers la fin de cette année ou au début de l'année prochaine, comme cela a d'ailleurs été prévu dans le procès-verbal du 5 décembre 1977. Les services de M. l'Ambassadeur Heimo vous feront sous peu quelques propositions à ce sujet. J'espère que cette évaluation commune permettra d'améliorer encore notre coopération, voir de la renforcer dans les domaines jugés particulièrement importants pour le développement futur de votre pays.

Original persönlich übergeben

Orig: Aubert

Copie: Ambassade ~~Abidjan~~, TIC, HH, HRC

L 12. Jan. 79 16